

Comité du programme et budget

Trente et unième session
Genève, 7 – 11 septembre 2020

PROJETS SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT

établi par le Secrétariat

CONTEXTE

1. En 2013, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le Plan-cadre d'équipement (PCE) de l'Organisation¹. Le PCE 2014-2019 était constitué de sept projets d'équipement essentiels financés au moyen des réserves conformément aux prescriptions du document intitulé "Politique en matière de réserves et principes régissant l'utilisation des réserves"². Le plan s'étendait sur une période de six ans comprenant trois exercices biennaux (2014-2015, 2016-2017 et 2018-2019), avec un budget total de 11,2 millions de francs suisses.

2. En 2017³, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé le financement au moyen des réserves des projets présentés dans le Plan-cadre d'équipement (PCE) 2018-2027 pour l'exercice biennal 2018-2019, pour un montant total de 25,5 millions de francs suisses. Le PCE 2018-2027 est un document évolutif qui permet la prise en compte des nouvelles exigences ou possibilités qui se présentent à l'Organisation lors de l'exécution de son programme de travail au cours d'un exercice biennal donné. Ainsi, le Secrétariat a recensé, pendant l'année 2018, les possibilités offertes par l'évolution rapide des technologies de l'information, et en particulier de la technologie dématérialisée (informatique en nuage), permettant à l'Organisation de conserver sa réactivité et sa capacité d'adaptation à un monde extérieur en mutation.

¹ Document A/51/14.

² Document WO/PBC/15/7 Rev.

³ Document WO/PBC/27/9.

3. Suite à cela, en 2018⁴, les assemblées des États membres de l'OMPI ont approuvé deux projets supplémentaires hautement prioritaires relevant du Plan-cadre d'équipement dans le domaine de l'informatique en nuage, pour un budget total de 3 millions de francs suisses.

4. En 2019, les assemblées des États membres de l'OMPI⁵ ont approuvé le financement de projets pour l'exercice biennal 2020-2021 à hauteur de 19 millions de francs suisses.

5. Le présent document contient une proposition relative à trois projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement :

- i. Gestion des performances de l'Organisation (EPM) en nuage, deuxième génération;
- ii. Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes – Phase II; et
- iii. Amélioration de la sécurité, chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs – Phase II : Gouvernance des identités et des accès (IAG).

6. La proposition actuelle de projets supplémentaires relevant du PCE est motivée par deux principaux éléments : un risque au niveau de l'Organisation que l'application de planification des ressources de l'Organisation (ERP) qui sous-tend la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats de l'OMPI (EPM) ne soit plus prise en charge par le fournisseur, et la nécessité de poursuivre ou d'achever les projets en cours sans interruption (respectivement la phase II du projet de migration vers le nuage et la phase II du projet de gouvernance des identités et des accès). Une description détaillée des avantages de chaque projet figure dans l'annexe.

POLITIQUE RÉVISÉE RELATIVE AUX RÉSERVES

7. À leur vingt-troisième session, les assemblées de l'OMPI ont approuvé la Politique révisée de l'OMPI relative aux réserves⁶. L'objectif de cette politique est de poursuivre le renforcement de la gestion financière et de la gestion des risques, de fournir au Secrétariat des orientations plus précises sur la gestion courante des réserves, y compris les montants recommandés et les liquidités, et de clarifier les exigences concernant l'établissement de rapports relatifs aux réserves. Cette politique comprend un ensemble de principes concernant l'utilisation du fonds de réserve et de roulement (FRR).

ÉTAT D'AVANCEMENT DES PROJETS DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT FINANCES AU MOYEN DES RESERVES

8. Il est régulièrement fait rapport sur l'état d'avancement de chacun des projets du Plan-cadre d'équipement dans les rapports annuels et biennaux sur la performance de l'OMPI soumis au PBC. L'état d'avancement de chaque projet à la fin de l'année 2019 est présenté à l'annexe XIII du Rapport sur la performance de l'OMPI en 2018-2019⁷.

⁴ Document WO/PBC/28/13.

⁵ Document WO/PBC/30/11.

⁶ Document WO/PBC/23/8.

⁷ Document WO/PBC/31/6.

9. Le tableau 1 indique, pour chaque projet, les dernières informations relatives au budget utilisé au 16 juin 2020, ainsi que les dépenses programmées pour le reste de l'année 2020.

Tableau 1 : État d'avancement des projets relevant du PCE (en milliers de francs suisses)							
	Montant total du budget par projet	Dépenses cumulées au 31 décembre 2019	Solde restant dans la réserve pour projets spéciaux au 31 décembre 2019	À reverser aux excédents cumulés	Dépenses prévues pour 2020		Réserve pour projets spéciaux prévus au 31 décembre 2020
					Dépenses effectives ¹ au 16 juin	Dépenses prévues du 17 juin au 31 décembre	
Base de données sur les produits et services du système de Madrid (MM/A/42) ²	1 200	1 134	-	-	-	-	-
Planification des ressources de l'Organisation (ERP) (A/48) ³	25 341	22 933	2 409	2 409	-	-	-
Sous-total	26 541	24 066	2 409	2 409	-	-	-
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/51)							
Amélioration de la sécurité : chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs	700	221	479	-	220	259	-
Système de gestion des contenus de l'Organisation	2 068	1 977	91	-	16	75	(0)
Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT ⁴	6 000	5 845	155	155	-	-	-
Bâtiment AB – Phase I de la rénovation du sous-sol ²	960	956	-	-	-	-	-
Sous-total du PCE (A/51)	9 728	8 998	726	155	236	334	(0)
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/57)							
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI ⁴ – Phase I	4 547	3 390	1 157	-	176	74	907
Plateforme résiliente et sécurisée du PCT – Phase I	8 000	2 410	5 590	-	508	2 250	2 832
Plateforme informatique du système de Madrid	6 000	-	6 000	-	17	233	5 760
Plateforme intégrée de services de conférence	930	100	830	-	-	306	523
Studio multimédia ⁵	2 360	1 969	391	-	239	151	1
Travaux supplémentaires relatifs au bâtiment du PCT ³	1 950	1 727	223	223	-	-	-
Systèmes électriques et installations mécaniques							
Mesures d'atténuation des coupures de courant dans le bâtiment AB – Phase I	700	61	639	-	5	384	250
Système d'éclairage fonctionnel dans le bâtiment AB ³	600	574	26	26	-	-	-
Ascenseurs dans le bâtiment AB – Phase I	430	73	357	-	-	254	102
Installation de portes et de murs coupe-feu dans le bâtiment GB ³	220	186	34	34	-	-	-
Gestion dynamique des incidents (GDI)	400	29	371	-	17	94	260
Sous-total du PCE (A/57)	26 137	10 519	15 618	283	962	3 747	10 626
Projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement (A/58)							
Migration de la messagerie électronique vers les services d'hébergement en nuage	912	199	713	-	37	571	105
Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes	2 095	452	1 643	-	294	523	826
Sous-total du PCE (A/58)	3 007	651	2 356	-	330	1 094	931
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/59)							
Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI ⁴ – Phase II	6 960	-	6 960	-	646	2 530	3 784
Projet d'externalisation du système de La Haye	3 001	-	3 001	-	-	725	2 276
Mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation – Phase II	2 718	-	2 718	-	208	243	2 266
Remplacement de la solution de dépôt en ligne (CMS) sur le Web	911	-	911	-	-	182	728
Système de gestion de la trésorerie (TMS)	250	-	250	-	-	-	250
Mesures d'atténuation des coupures de courant (bâtiments AB et GB) – Phase II	1 750	1	1 749	-	46	674	1 029
Modernisation des systèmes d'entraînement des ascenseurs – Phase II	1 420	1	1 419	-	18	840	560
Sécurité gaz et incendie	325	-	325	-	-	77	248
Renouvellement des principaux systèmes de sécurité informatique et physique	602	-	602	-	51	330	221
Mise à niveau des principaux systèmes informatiques de sécurité du Service de coordination de la sûreté et de la sécurité	447	-	447	-	-	69	378
Sous-total du PCE (A/59)	18 383	2	18 381	-	970	5 670	11 741
Total des projets financés par les réserves :	83 796	44 238	39 489	2 847	2 499	10 845	23 298

¹ Les dépenses effectives en 2020 ne comprennent pas les préengagements et les engagements.

² Ces projets ont été achevés et les soldes budgétaires restants ont été reversés aux excédents cumulés.

³ Ces projets ont été achevés. Ils seront clôturés et les soldes budgétaires restants seront reversés aux excédents cumulés.

⁴ La "plateforme mondiale de propriété intellectuelle" a été renommée "Portail de propriété intellectuelle de l'OMPI".

⁵ Le studio multimédia comprend un budget supplémentaire de 660 000 francs suisses, approuvé dans le document A/59/7, pour la finalisation du projet.

10. Fin 2019, le solde de la réserve pour projets spéciaux était de 39,5 millions de francs suisses, dont il est estimé que 2,8 millions de francs suisses ne seront plus nécessaires et seront donc reversés aux réserves en 2020. Cela est dû à l'achèvement des projets suivants : i) planification des ressources de l'Organisation (ERP) (2,4 millions de francs suisses); ii) rénovation des façades et climatisation du bâtiment du PCT (155 144 francs suisses); iii) travaux supplémentaires relatifs au bâtiment du PCT (222 727 francs suisses); iv) système d'éclairage fonctionnel dans le bâtiment AB (26 241 francs suisses); et v) installation de portes et de murs coupe-feu dans le bâtiment GB (34 161 francs suisses).

11. S'agissant du projet d'établissement d'une plateforme résiliente et sécurisée pour le PCT, approuvé par les assemblées de l'Organisation en 2017, la mise en œuvre d'une solution en nuage fondée sur les nouvelles tendances du secteur a progressé à la suite d'une refonte complète et d'une réévaluation du coût du projet. Compte tenu de la disponibilité continue des fonds pour la phase I, la présentation au PBC d'une proposition actualisée pour la phase II a été reportée à 2021.

POINT SUR LE PROJET DE MISE À DISPOSITION D'UN SERVICE DE GARDE D'ENFANTS

12. Concernant le projet relatif à la mise à disposition d'un service de garde d'enfants, en 2019, le Secrétariat a retenu une approche double incluant la mise en place d'un programme pilote de deux ans pour les années scolaires 2019-2020 et 2020-2021 et l'examen des options possibles pour une solution à long terme⁸.

13. Le programme pilote de deux ans a été lancé en septembre 2019 avec une crèche située près du site de l'OMPI à Genève. Au cours de l'année scolaire 2019-2020, 10 enfants des fonctionnaires de l'OMPI ont été inscrits à cette crèche. Pour la première année, ce programme pilote a coûté 52 184 francs suisses.

14. En ce qui concerne la recherche d'une solution à long terme pour la mise à disposition d'un service de garde d'enfants, les directeurs généraux de l'OMPI et de l'ONUG se sont entretenus régulièrement fin 2019 pour étudier la faisabilité d'un projet de crèche conjoint ONUG-OMPI à proximité de leurs sièges respectifs. La Mission permanente de la Suisse a ensuite organisé des réunions entre l'OMPI et les services cantonaux genevois (foncier, bâtiments, forestier, transports) et le Service de la petite enfance de la Ville de Genève, qui est chargé des structures d'accueil préscolaire (crèches ou garderies). À ce jour, les progrès suivants ont été réalisés:

Questions relatives à l'immobilier et à la construction :

- l'ONUG a repéré un terrain dans son enceinte sur lequel une crèche pourrait être construite, et qui pourrait faire l'objet d'un bail à long terme (de 90 ans) avec l'OMPI;
- en juin 2020, un appel d'offres pour une étude de faisabilité a été lancé par l'OMPI (coût estimé entre 20 000 et 50 000 francs suisses). Sous réserve de l'évolution de la crise de la COVID-19, la procédure de sélection du cabinet d'architecte par l'OMPI et l'ONUG est prévue au troisième trimestre de 2020. L'étude de faisabilité devrait s'achever d'ici la fin 2020; et
- il est prévu que l'OMPI soit chargée de la gestion du projet de construction de la crèche et de son financement.

Étendue et spécificités de la prestation de services de garde d'enfants :

- selon les estimations, la future crèche disposera de 60 à 100 places. Les données recueillies dans le pays hôte montrent qu'il s'agit du nombre minimum de places nécessaire à la fourniture d'un service viable et rentable;
- il est prévu que l'ONUG et l'OMPI disposent d'un nombre de places garanti, tandis que d'autres places seraient ouvertes à d'autres organisations internationales, aux membres de la communauté diplomatique ou aux habitants du quartier; et
- la gestion des services de crèche devrait être confiée à une entité spécialisée de la Ville de Genève chargée de ce type de services.

15. Compte tenu de la complexité du projet, les deux organisations se sont montrées prudentes en demandant l'avis d'experts du secteur privé et du secteur public. Par ailleurs,

⁸ (paragraphe 11 à 13 du document WO/PBC/30/11).

l'étendue et les spécificités de ce futur service de crèche seront réexaminées en fonction de l'évolution de la crise de la COVID-19. Ces informations seront utiles lors de l'élaboration de la future proposition de Plan-cadre d'équipement à l'intention du PBC.

PROPOSITION DE PROJETS SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT

FACTEURS DETERMINANTS SUPPLEMENTAIRES POUR LE PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT 2020

16. Les principaux facteurs déterminants des projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement proposés sont indiqués ci-après. Ces facteurs facilitent l'évaluation de la conformité des projets aux principes prescrits par la Politique de l'OMPI relative aux réserves.



- **Besoins opérationnels** – construire ou acquérir de nouveaux actifs, qui permettront à l'Organisation d'améliorer les services fournis aux États membres et aux clients de l'OMPI ou d'en étendre la portée.
- **Rapport coût-efficacité** – tirer parti des nouvelles technologies et de l'amélioration de l'équipement et des systèmes afin de réduire les dépenses de fonctionnement fixes.
- **Durée de vie** – gérer efficacement le cycle de vie des biens d'équipement et des installations, notamment en procédant aux travaux essentiels de réaménagement et de rénovation ou au renouvellement des actifs usagés, afin de prévenir les risques liés à la sécurité et le non-fonctionnement de ces actifs.
- **Sûreté, sécurité et assurance informatique** – mettre en œuvre des mesures de prévention et de protection afin de réduire la vulnérabilité de l'OMPI en cas de menaces et de protéger les fonctionnaires, délégués et visiteurs ainsi que les données et les biens de l'OMPI.

RESUME DE LA PROPOSITION DE PROJETS SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU PLAN-CADRE D'EQUIPEMENT

17. Le coût total ponctuel des projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement proposés est estimé à 1,792 millions de francs suisses.

Tableau 2 : Projets supplémentaires relevant du Plan-cadre d'équipement*(en milliers de francs suisses)*

Projets	Total
Gestion des performances de l'Organisation (EPM) en nuage, 2 ^e génération	825
Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes – Phase II	560
Amélioration de la sécurité, chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs – Phase II : Gouvernance des identités et des accès (IAG)	407
Total	1 792

18. Chaque projet et phase de projet proposé est indépendant. La mise en œuvre des projets est prévue de 2020 à 2022. Il n'y a donc pas de coûts de fonctionnement ou de coûts récurrents pour les projets dans l'exercice biennal en cours. Une description détaillée de chacun des projets proposés figure à l'annexe I.

NIVEAU D'UTILISATION DES RÉSERVES

19. Le premier principe (principe n° 1) défini pour l'utilisation des réserves dans la Politique révisée relative aux réserves concerne la disponibilité des montants au-dessus du montant recommandé de réserves. Il est estimé que le solde des réserves dépassant le montant recommandé des réserves et la réserve pour projets spéciaux sera de 234,9 millions de francs suisses à la fin de 2020. Par prudence, le calcul des réserves disponibles exclut : i) le fonds de roulement et l'écart de réévaluation au titre du principe n° 2 de la Politique révisée relative aux réserves; et ii) le résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2020.

Tableau 3 : Estimation de l'état des réserves à la fin de 2020

(en millions de francs suisses)

Total des réserves¹ au 31.12.2019 (gains actuariels/(pertes) ² exclus)	457,9
<i>dont :</i>	
Excédents cumulés au 31.12.2019	418,4
Réserve pour projets spéciaux au 31.12.2019	39,5
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2020</i>	
Estimation du montant à reverser aux excédents cumulés	(2,8)
Estimation des dépenses pour les projets financés par les réserves en 2020	(13,3)
Projets supplémentaires relevant du PCE proposés	1,8
Réserve pour projets spéciaux (estimation) au 31.12.2020	25,1
Total des réserves (estimation) à l'exclusion de la réserve pour projets spéciaux au 31.12.2020	432,8
Montant recommandé pour les FRR en 2020-2021³	198,0
Solde des réserves excédant le montant recommandé des réserves⁴	234,9

¹ À l'exclusion des fonds de roulement et de l'écart de réévaluation.

² Les gains/(pertes) réels au 31.12.2019 s'élevaient à 118,6 millions de francs suisses.

³ Le montant recommandé pour les réserves se fonde sur les montants par union fixés dans la Politique révisée relative aux réserves, c'est-à-dire 25,8% du budget biennal total de 768,4 millions de francs suisses pour l'exercice 2020-2021.

⁴ Non compris le résultat global prévu après les dépenses prélevées sur les réserves pour 2020.

20. Comme l'illustre le tableau 3, les 1,792 millions de francs suisses proposés pour les projets supplémentaires relevant du PCE peuvent être supportés sans compromettre le montant recommandé pour les réserves, les soldes prévus étant amplement suffisants.

21. Il convient de noter que, étant donné que les états financiers de l'Organisation sont établis sur la base des normes IPSAS, les dépenses liées aux projets informatiques seront comptabilisées lorsqu'elles remplissent les critères de comptabilisation requis. Pour chaque projet, il sera déterminé si la comptabilisation est permise au titre des normes IPSAS dès que des informations détaillées concernant les coûts et le calendrier de mise en œuvre seront disponibles. Lorsqu'un projet est comptabilisé, les dépenses sont prises en considération tout au long de la vie utile de l'actif correspondant une fois que le projet est achevé et l'actif prêt à être utilisé. Dans ces cas-là, l'impact des dépenses sur les réserves de l'Organisation est par conséquent réparti sur une période plus longue au moyen d'une annuité d'amortissement, par opposition à un impact immédiat lors de la mise en œuvre du projet.

REPARTITION DES PROJETS SUPPLEMENTAIRES RELEVANT DU PCE PROPOSES ENTRE LES UNIONS

22. Les projets supplémentaires relevant du PCE proposés sont répartis entre les unions en fonction de la mesure dans laquelle ils bénéficient à chacune d'elles directement ou indirectement :

Gestion des performances de l'Organisation (EPM) en nuage, deuxième génération

- Bénéficie indirectement à toutes les unions.
- Dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la "capacité de paiement"*).

Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes – Phase II;

- Certaines applications bénéficient directement à certaines unions; les dépenses connexes sont imputées au titre des dépenses directes des unions. Les dépenses liées aux applications bénéficiant à la Division des finances et à la Division des solutions opérationnelles sont imputées au titre des dépenses administratives indirectes et des dépenses indirectes des unions respectivement (*principe de la "capacité de paiement"*).

Amélioration de la sécurité, chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs – Phase II : Gouvernance des identités et des accès (IAG)

- Bénéficie indirectement à toutes les unions.
- Dépenses imputées à toutes les unions au titre des dépenses administratives indirectes (*principe de la "capacité de paiement"*).

23. Le tableau 4 donne un aperçu de la répartition des coûts des projets proposés par union. Le tableau 4a montre les opérations prévues pour la réserve pour projets spéciaux, union par union, en 2020. Il est rappelé que le niveau estimé des réserves à la fin 2020 par union ne prend pas en compte le résultat global prévu après déduction des dépenses prélevées sur les réserves pour 2020.

Tableau 4 : Estimation de la situation des réserves à la fin 2020 par union						
<i>(en milliers de francs suisses)</i>						
	<i>Unions financées par des contributions</i>	<i>Union du PCT</i>	<i>Union de Madrid</i>	<i>Union de La Haye</i>	<i>Union de Lisbonne</i>	Total
Total des réserves¹ au 31.12.2019 (gains actuariels/(pertes)² exclus)	22 111	410 481	72 263	(44 241)	(2 711)	457 903
<i>dont :</i>						
Excédents cumulés au 31.12.2019	21 715	383 349	63 523	(47 462)	(2 711)	418 414
Réserve pour projets spéciaux (estimation) au 31.12.2019	396	27 131	8 740	3 221	-	39 489
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2020</i>						
Estimation du montant à reverser aux excédents cumulés	(64)	(2 531)	(252)	-	-	(2 847)
Estimation des dépenses pour les projets financés par les réserves en 2020	(154)	(10 962)	(1 380)	(847)	-	(13 344)
Projets supplémentaires relevant du PCE proposés	37	1 398	273	84	-	1 792
Réserve pour projets spéciaux (estimation) au 31.12.2020	215	15 036	7 382	2 457	-	25 090
Total des réserves (estimation) à l'exclusion de la réserve pour projets spéciaux au 31.12.2020	21 896	395 445	64 881	(46 698)	(2 711)	432 813
Montant recommandé pour les FRR pour 2020-2021³	19 255	135 790	38 152	4 753	-	197 950
Solde des réserves excédant le montant recommandé des réserves⁴	2 641	259 655	26 730	(51 451)	(2 711)	234 863

¹ À l'exclusion des fonds de roulement et de l'écart de réévaluation

² Les gains/(pertes) réels au 31.12.2019 s'élevaient à 118,6 millions de francs suisses.

³ Le montant recommandé pour les réserves se fonde sur les montants par union fixés dans la Politique révisée relative aux réserves, c'est-à-dire 25,8% du budget biennal total de 768,4 millions de francs suisses pour l'exercice 2020-2021.

⁴ Non compris le résultat global prévu après les dépenses prélevées sur les réserves pour 2019.

Tableau 4a. Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2020 par union
(en milliers de francs suisses)

	Unions financées par des contributions	Union du PCT	Union de Madrid	Union de La Haye	Union de Lisbonne	Total
Réserve pour projets spéciaux (estimation) au 31.12.2019	396	27 131	8 740	3 221	–	39 489
<i>Mouvements prévus concernant la réserve pour projets spéciaux en 2020</i>						
Estimation du montant à reverser aux excédents cumulés	-64	(2 531)	-252	–	–	(2 847)
Estimation des dépenses pour les projets financés par les réserves en 2020						
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/51)	-15	-498	-58	–	–	-571
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/57)	-38	(4 248)	-423	–	–	(4 709)
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/58)	-30	-983	-289	-122	–	(1 424)
Projets relevant du Plan-cadre d'équipement (A/59)	-71	(5 234)	-609	-725	–	(6 640)
Sous-total, estimation des dépenses	-154	(10 962)	(1 380)	-847	–	(13 344)
Projets supplémentaires relevant du PCE proposés	37	1 398	273	84	–	1 792
Réserve pour projets spéciaux (estimation) au 31.12.2020	215	15 036	7 382	2 457	–	25 090

24. Dans la mesure où les réserves des unions de La Haye et de Lisbonne étaient déficitaires à la fin de l'année 2019, les frais administratifs indirects et les coûts indirects d'union sont imputés aux unions financées par des contributions et aux unions du PCT et de Madrid.

INCIDENCE SUR LES FLUX ET LES NIVEAUX DE TRÉSORERIE DES RÉSERVES

INCIDENCE SUR LES NIVEAUX DE TRÉSORERIE

25. Après le provisionnement du montant recommandé de réserve opérationnelle fixé à 22% du programme et budget (160,4 millions de francs suisses pour 2018-2019), et des réserves établies pour le financement des obligations relatives aux prestations dues au personnel après la cessation de service (trésorerie stratégique d'un montant de 125,8 millions de francs suisses à la fin 2018, et 190,2 millions de francs suisses à la fin 2019), le solde de trésorerie principale, y compris la réserve pour projets spéciaux, se présente comme suit :

Tableau 5 : Réserves selon la Politique en matière de placements
(en millions de francs suisses)

	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Montant total des liquidités et des placements*	754,1	616,0
Réserve opérationnelle (montant recommandé pour les FRR pour 2018-2019)	160,4	160,4
Trésorerie stratégique	<u>190,2</u>	<u>125,8</u>
Trésorerie principale**	403,5	329,8

* La présentation comparative de 2018 a été modifiée moyennant un reclassement de 314 mille francs suisses des passifs d'instruments financiers dérivés aux placements.

** La trésorerie principale comprend la réserve pour projets spéciaux.

26. Le solde de trésorerie et des placements a augmenté de 138,1 millions de francs suisses entre le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. L'Organisation conserve un niveau de liquidités suffisant pour les besoins de trésorerie.

27. Conformément à la Politique de l'OMPI en matière de placements, le solde de trésorerie principale est placé tout en veillant à ce que des liquidités suffisantes soient disponibles pour faire face aux éventuels imprévus. En outre, les liquidités de l'OMPI sont reconstituées chaque année grâce aux excédents d'exploitation.

NIVEAUX DE LIQUIDITÉ DES RÉSERVES

28. La partie liquidités des actifs nets de l'OMPI a été définie comme étant l'excédent des actifs courants par rapport aux passifs courants après ajustements de certains éléments selon les normes IPSAS. La position de la partie liquidités des actifs nets est passée de 297,6 millions de francs suisses à la fin de 2018 à 371,9 millions de francs suisses à la fin de 2019.

29. Au cours de 2018 et 2019, l'Organisation a continué d'effectuer des placements importants dans le cadre de sa politique en matière de placements. Dans les états financiers annuels de 2018 et de 2019, la part de la trésorerie principale et de la trésorerie stratégique investie est incluse dans les actifs non courants, puisque l'Organisation prévoit de conserver ces soldes dans des placements excédant un délai d'un an afin d'en maximiser le rendement tout en préservant le capital. La trésorerie stratégique est investie à plus long terme, entraînant une diminution des réserves de trésorerie. La trésorerie principale a été placée dans des produits garantissant la disponibilité des fonds afin de faire face à toute éventualité. Ainsi, aux fins de comptabilisation des réserves de liquidités, les placements de trésorerie principale sont considérés comme des liquidités. Toutefois, il est important de noter que la trésorerie principale fait l'objet de placements dont l'objectif est de générer un rendement positif sur des périodes continues de cinq ans.

30. D'autres ajustements apportés à des éléments compris dans les actifs et passifs courants au titre des normes IPSAS influant sur l'estimation de l'élément liquidités des actifs nets se présentent comme suit :

- i) Les stocks représentent la valeur des publications imprimées, mais non distribuées ni vendues. Dans la mesure où la majeure partie de cet élément ne donnera pas lieu à une rentrée de trésorerie, il n'est pas inclus dans les actifs courants aux fins de calcul du solde net de liquidités; et

- ii) Les encaissements par anticipation, déduction faite des actifs courants du compte débiteurs du PCT, représentent la part des taxes provenant du PCT déjà perçues par l'OMPI en trésorerie, mais pour lesquels la publication n'a pas été achevée. Conformément aux normes IPSAS, ces fonds sont considérés comme des encaissements par anticipation non perçus et ne sont pas comptabilisés dans les recettes jusqu'à la date de publication. Toutefois, à la différence d'autres engagements, les encaissements par anticipation sont des recettes différées déjà reçues en trésorerie, qui feront partie des recettes et de l'excédent dans un délai de 12 mois au maximum. Ainsi, la partie liquidités des encaissements par anticipation n'est pas considérée comme étant à déduire des actifs de trésorerie de l'OMPI dans la mesure où elle ne donne pas lieu à une sortie de liquidités.

	31 décembre 2019	Position après ajustements 31 décembre 2019	31 décembre 2018	Position après ajustements 31 décembre 2018
Actifs courants*	300,0		307,8	
Placements de trésorerie principale non courants		354,5		261,1
Compte débiteurs du PCT		(59,1)		(55,6)
Ajustements au titre du stock		-		(1,3)
Actifs courants de trésorerie nets		595,4		512,0
Passifs courants	537,3		510,6	
Ajustements au titre des encaissements par anticipation		(313,8)		(296,2)
Passifs courants net de trésorerie		223,5		214,4
Actifs courants nets	(237,3)		(202,8)	
Partie liquidités de l'actif net		371,9		297,6

* La présentation comparative de 2018 a été modifiée moyennant un reclassement de 314 mille francs suisses des passifs d'instruments financiers dérivés aux placements, et de 210 mille francs suisses des créances non courantes aux créances courantes.

31. Les liquidités disponibles ainsi que l'élément liquide des réserves suffisent amplement à financer les décaissements proposés au titre des projets supplémentaires relevant du PCE proposés et le solde des projets relevant du PCE existants.

PROJETS SUPPLÉMENTAIRES RELEVANT DU PCE ET PRINCIPES DE LA POLITIQUE RELATIVE AUX RÉSERVES

32. Les sections ci-dessous fournissent une analyse de l'utilisation des réserves selon les principes énoncés dans la Politique révisée relative aux réserves.

PRINCIPE N° 1 : les propositions concernant l'utilisation des FRR ne devraient s'appliquer qu'aux montants disponibles dans le cadre des FRR en sus du montant recommandé imposé par la Politique de l'OMPI relative aux réserves. Ce principe s'applique à chaque union et à l'Organisation dans son ensemble.

Conformité avec le principe n° 1 : le solde des réserves (non compris les fonds de roulement, l'écart de réévaluation et les gains et pertes actuariels) à fin 2019 s'élevait à 457,9 millions de francs suisses. Le financement proposé pour les projets supplémentaires relevant du PCE pour l'exercice biennal 2021-2022 pour un total de 1,8 million de francs suisses se situe donc bien en deçà du solde estimé des réserves excédant le montant recommandé des réserves, de 234,9 millions de francs suisses à fin 2020.

PRINCIPE N° 2 : le calcul des réserves disponibles sera fondé sur les informations relatives aux FRR figurant dans les états financiers les plus récents et doit prendre dûment en

considération les dépenses effectives, engagées et prévues au titre des réserves pour le ou les exercices sur lesquels s'étendra la mise en œuvre du projet proposé. L'écart de réévaluation (revalorisation du terrain sur lequel est construit le nouveau bâtiment) et les fonds de roulement (qui ont été établis au moyen des contributions des États membres) ne sont pas comptabilisés dans le montant disponible en sus du montant recommandé des FRR.

Conformité avec le principe n° 2 : le calcul des réserves disponibles ne comprend pas le fonds de roulement ni l'écart de réévaluation (voir les tableaux 3 et 4).

PRINCIPE N° 3 : les propositions d'utilisation des réserves doivent porter sur des projets et des dépenses extraordinaires et ponctuels et, à titre exceptionnel, sur des initiatives stratégiques si les assemblées des unions de l'OMPI en décident ainsi. Les projets d'équipement sont normalement définis dans un plan-cadre à long terme en tant que projets de construction/rénovation ou projets dans le domaine des technologies de l'information et de la communication qui sont nécessaires pour maintenir les installations et les systèmes de l'Organisation en adéquation avec sa mission moyennant des travaux d'agrandissement ou d'équipement majeurs.

Conformité avec le principe n° 3 : les projets proposés sont des dépenses d'équipement ponctuelles dans les domaines de l'informatique et de l'assurance de l'information. Veuillez consulter les descriptifs de projets et leurs facteurs déterminants figurant à l'annexe I.

PRINCIPE N° 4 : les propositions d'utilisation des réserves doivent être établies de manière exhaustive et comprendre des informations sur l'intégralité des coûts sur la durée de vie des projets, les avantages escomptés (qui peuvent être financiers ou de nature qualitative), les dépenses récurrentes que l'Organisation sera tenue de financer au titre du budget ordinaire au cours des exercices biennaux ultérieurs et l'incidence sur les flux et niveaux de trésorerie des réserves.

Conformité avec le principe n° 4 : le tableau 2 et l'annexe I donnent une vue détaillée des principales dépenses d'équipement supplémentaires proposées en 2021 et en 2022, y compris le coût intégral de chaque projet ou phase de projet. Le coût récurrent annuel pour chaque projet est indiqué à l'annexe I.

En outre, il n'est pas prévu que la proposition de projets supplémentaires relevant du PCE ait une quelconque incidence négative sur les flux et niveaux de liquidité des réserves (voir les paragraphes 25 à 31).

PRINCIPE N° 5 : les propositions concernant l'utilisation des réserves peuvent porter sur des projets et des activités qui dépassent le cadre de l'exercice financier biennal de l'Organisation, et peuvent s'étendre sur plusieurs exercices biennaux ou durer plus d'un exercice biennal.

Conformité avec le principe n° 5 : sous réserve de l'approbation par les assemblées de l'OMPI des projets et phases de projets supplémentaires relevant du PCE proposés, la mise en œuvre des projets et phases de projets figurant dans la proposition de PCE pourra débuter au quatrième trimestre 2020 et se poursuivre jusqu'en 2021-2022.

33. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

34. Le Comité du programme et budget (PBC) a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI, chacune pour ce qui la concerne, d'approuver le financement de trois projets supplémentaires relevant du PCE pour un montant total de 1,792 million de francs suisses.

[L'annexe suit]

ANNEXE – Propositions de projets supplémentaires relevant du PCE

SYSTÈME DE GESTION DES PERFORMANCES DE L'ORGANISATION (EPM) EN NUAGE, 2^e GÉNÉRATION

Analyse de rentabilisation

Le système EPM de l'OMPI permet et facilite la mise en œuvre de la gestion axée sur les résultats, y compris la planification et l'établissement des budgets biennaux et annuels, la mise en œuvre et le suivi, l'évaluation des performances et les prévisions. Le gestion des performances de l'Organisation a été mis en place en 2013 dans le cadre du portefeuille de projets ERP approuvé par les États membres en 2010⁹.

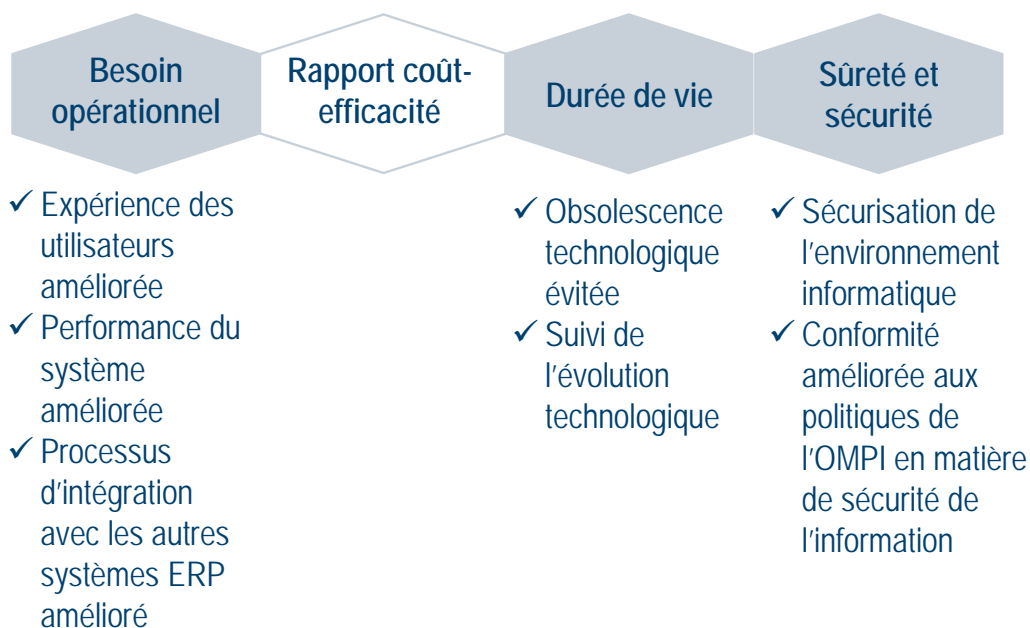
L'application EPM fonctionne actuellement avec la version 11.1.2. 1. d'Oracle. L'infrastructure du système EPM est hébergée et gérée par le Centre international de calcul (CIC) des Nations Unies.

Une évaluation de l'application EPM actuelle de l'OMPI a révélé que le logiciel était obsolète. Les problèmes et les risques suivants ont été recensés :

- le caractère désuet de l'interface utilisateur externe (apparence) a une incidence sur l'expérience des utilisateurs et sur les résultats;
- le logiciel et le système d'exploitation EPM actuels ne sont plus pris en charge par le fournisseur;
- compatibilité restreinte avec Internet Explorer (ancienne version). Incompatibilité avec plusieurs autres navigateurs Web;
- l'intégration avec d'autres systèmes ERP est complexe et n'est pas toujours entièrement automatisée;
- le niveau élevé de personnalisation limite la souplesse nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences opérationnelles; et
- absence de fonctionnalités de base, notamment l'analyse ad hoc des données, le téléchargement ou la récupération de données à partir d'Excel ou d'autres sources, fonctionnalités en libre-service et accès mobile limités.

Afin d'assurer la continuité des opérations, la solution EPM doit être remplacée par une version moderne en nuage. Les tendances actuelles de la technologie EPM montrent un changement de paradigme, les solutions sur site étant remplacées par des solutions plus modernes et plus efficaces en nuage, censées répondre aux défis actuels et ouvrir la voie vers de nouvelles fonctionnalités avancées.

⁹ Document WO/PBC/15/17.



Objectifs

L'objectif du projet est de trouver et de mettre en œuvre une solution EPM en nuage répondant aux besoins opérationnels de l'OMPI pour prendre en charge l'intégralité de son cycle de performance et des processus connexes. Le projet permettra d'introduire de nouvelles technologies pour améliorer l'expérience des utilisateurs, les fonctionnalités et les performances du système, et de tirer parti de fonctionnalités avancées.

Le projet de mise en nuage de l'EPM garantira la pérennité du système EPM de l'OMPI et son fonctionnement dans un environnement sécurisé dont la prise en charge est assurée. Les fonctionnalités avancées de l'EPM en nuage permettront des déploiements rapides et amélioreront l'expérience des utilisateurs en offrant des résultats à plus forte valeur ajoutée.

Le projet comprendra la mise en œuvre d'une solution EPM en nuage pour couvrir les besoins opérationnels actuels tout en améliorant l'intuitivité et l'aspect des interfaces utilisateur existantes, en assurant la compatibilité avec les versions actuelles des navigateurs Web, en améliorant les performances de l'application et en simplifiant l'intégration avec les autres systèmes ERP.

Avantages escomptés

Les avantages escomptés du projet sont les suivants :

- amélioration de l'expérience des utilisateurs;
- amélioration des performances de l'application;
- fluidité, fiabilité et amélioration des processus d'intégration avec les autres systèmes ERP;
- pérennité du respect de la sécurité des informations et de la compatibilité avec les navigateurs; et
- réactivité et souplesse accrues pour répondre aux nouveaux besoins opérationnels.

Résultats escomptés et budget

Les résultats escomptés pour le projet de système EPM en nuage deuxième génération et le budget afférent figurent dans le tableau ci-dessous.

Résultats escomptés	Budget (en francs suisses)
Mise en œuvre de la gestion des performances de l'Organisation en nuage	200 000
Intégration avec d'autres applications ERP et conversion des données	250 000
Formation des utilisateurs	50 000
Abonnement au produit EPM en nuage pour la première année	175 000
Sous-total	675 000
Gestion du projet	150 000
Total	825 000

Le projet devrait être achevé d'ici la fin 2021.

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents sont estimés à 325 000 francs suisses par an à compter de 2022.

Coûts de fonctionnement récurrents	Budget (in Swiss francs)
Abonnement annuel	175 000
Ressources d'appui technique	150 000
Total	325 000

Création d'une fonction permettant à l'OMPI d'avoir recours à des prestataires de services en nuage sur le long terme et migration des applications existantes – Phase II

Analyse de rentabilisation

Depuis 2017, le Secrétariat étudie les possibilités d'améliorer le rapport coût-efficacité, la résilience, la sécurité et la souplesse d'une infrastructure informatique à l'appui d'une large gamme de services commerciaux. Une étude panoramique des prestataires de services a été menée en 2017 et un processus d'appel d'offres s'est achevé en 2018, pour engager des prestataires de services en nuage pour l'infrastructure informatique et les services connexes.

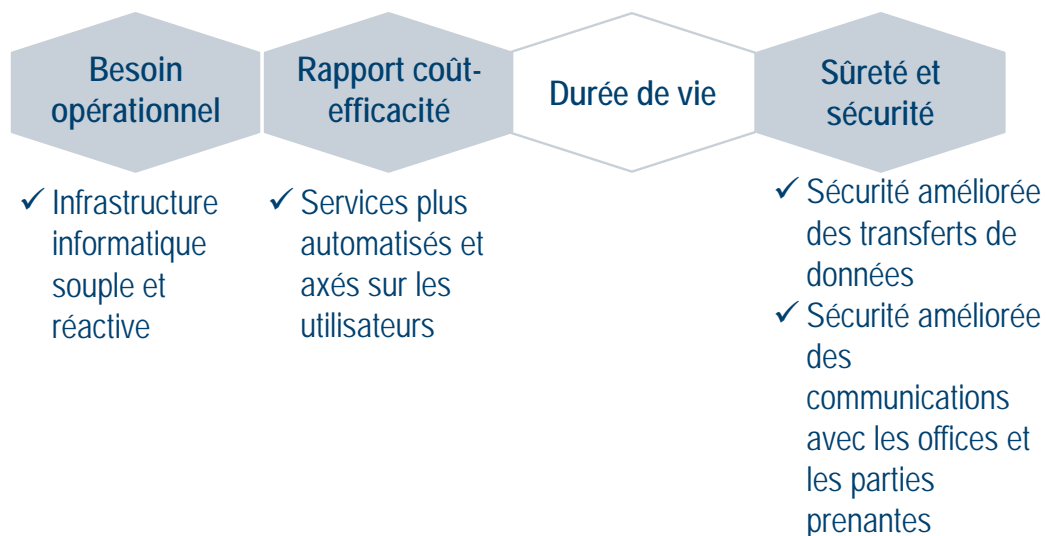
En mai 2018, l'OMPI a adopté une politique visant à accorder la priorité à l'hébergement en nuage ("*Cloud First*") et créé un Groupe de gestion de l'informatique en nuage pour coordonner les activités de transition vers l'informatique en nuage. Par la suite, le projet de migration vers le nuage (Phase I) a été lancé.

Le Secrétariat compte actuellement plus de 100 applications informatiques, dont environ 60% fournissent des services à des utilisateurs externes, notamment les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle (systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye), les bases de données en ligne, les plateformes pour l'échange de données, les partenariats public-privé et d'autres applications. Dans le cadre de la première phase du projet, la migration vers le nuage de 40 applications est prévue d'ici la fin de 2020. Une plateforme de gestion des applications en nuage a été mise en place, qui permet un fonctionnement efficace des applications transférées et garantit une résilience et une sécurité accrues.

Voici les étapes du projet réalisées en juillet 2020 :

- En 2018, des contrats ont été signés avec des prestataires de services en nuage. Des travaux ont commencé autour de la configuration de la "zone d'accueil" ("*landing zone*") de l'environnement en nuage de l'OMPI. Fin 2018, les deux premiers cycles de production ont été mis en service dans l'environnement en nuage.
- En 2019, les travaux se sont poursuivis pour améliorer cet environnement, notamment en ce qui concerne la connectivité, la gestion des comptes, la sécurité, etc. Neuf autres applications ont migré ou ont été nouvellement déployées dans le nuage. Une solution de gestion centralisée du stockage a été créée, qui a permis la migration de plus de 50TB de données. Les équipes de développement de l'Organisation se sont mis d'accord sur une approche DevSecOps et un pipeline CI/CD centralisé a été créé permettant le déploiement et la mise à niveau automatisés des applications hébergées dans le nuage. Une formation a été organisée pour plus d'une soixantaine de membres du personnel informatique interne.
- La migration des applications s'est poursuivie au cours de l'année 2020, pour atteindre un total de 22 applications en juillet 2020. Des projets sont en cours et se poursuivront jusqu'en 2021 pour des applications hautement prioritaires et essentielles, notamment celles qui concernent les systèmes mondiaux de propriété intellectuelle et les bases de données mondiales. Dans un avenir proche, certaines applications administratives et certains services informatiques de soutien continueront d'être hébergés par le CIC dans deux centres de données situés à Genève.
- Des modèles d'architecture de sécurité ont été élaborés et mis en œuvre. Des configurations standards ont été créées pour les stratégies de sauvegarde et de continuité des opérations. Une plateforme de gestion des coûts a été mise en place et

des stratégies d'optimisation des coûts sont en cours de déploiement. Une stratégie est en cours d'élaboration pour le suivi et le signalement centralisés des erreurs et autres incidents. Une stratégie de formation continue a été mise en place.



Objectif

L'objectif de la phase II du projet est de poursuivre la migration des applications vers le nuage de manière ininterrompue jusqu'à la fin 2021.

Avantages escomptés

- optimisation des coûts : des économies sont attendues en matière d'appui, de maintenance et de gestion de l'infrastructure informatique. Les coûts peuvent également être optimisés si des ressources adaptées sont prévues pour les services en nuage, par exemple grâce à l'augmentation ou la diminution automatiques des ressources en fonction de la demande;
- souplesse et réactivité accrues : mise à disposition d'infrastructures informatiques plus réactives et plus souples pour les nouvelles applications, les besoins ponctuels (par exemple, ressources pour l'intelligence artificielle) et les variations imprévues de la demande;
- amélioration de la prestation de services aux parties prenantes externes : la diffusion des services dans le monde entier grâce à l'informatique en nuage permet de raccourcir les délais de réponse; et
- amélioration de la continuité des opérations : une utilisation correcte de l'infrastructure en nuage permettra la mise en œuvre rapide et à moindre coût des fonctions de sauvegarde et de récupération. Les interruptions de service dues aux pannes de courant, aux défaillances de l'Internet ou autres seront moins fréquentes, tout comme la dépendance à l'égard d'un fournisseur de services unique.

Résultats escomptés et budget

Les résultats escomptés pour la phase 2 du projet, avec le budget afférent, sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats escomptés	Budget (<i>en francs suisses</i>)
Administration des contrats et gestion des coûts pour le nuage (commercial)	52 800
Création, définition stratégique et gestion de la plateforme en nuage de l'Organisation (plateforme)	132 100
Conception et configuration de la sécurité, gouvernance des risques et évaluations de la conformité (sécurité)	42 300
Mise en œuvre de la prestation de services et gestion des opérations (opérations)	79 200
Conception des projets pilotes, définition et mise en œuvre de la feuille de route pour la migration des applications (applications)	253 600
Total	560 000

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents annuels liés à la maintenance et à l'utilisation des services en nuage remplaceront, à moyen et long terme, les coûts récurrents relatifs à l'actuel hébergement sur site de l'infrastructure informatique de l'OMPI. Ces coûts seront intégrés aux différents projets de programme et budget dans le cadre du budget ordinaire.

Amélioration de la sécurité, chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs – Phase II : Gouvernance des identités et des accès (IAG)

Analyse de rentabilisation

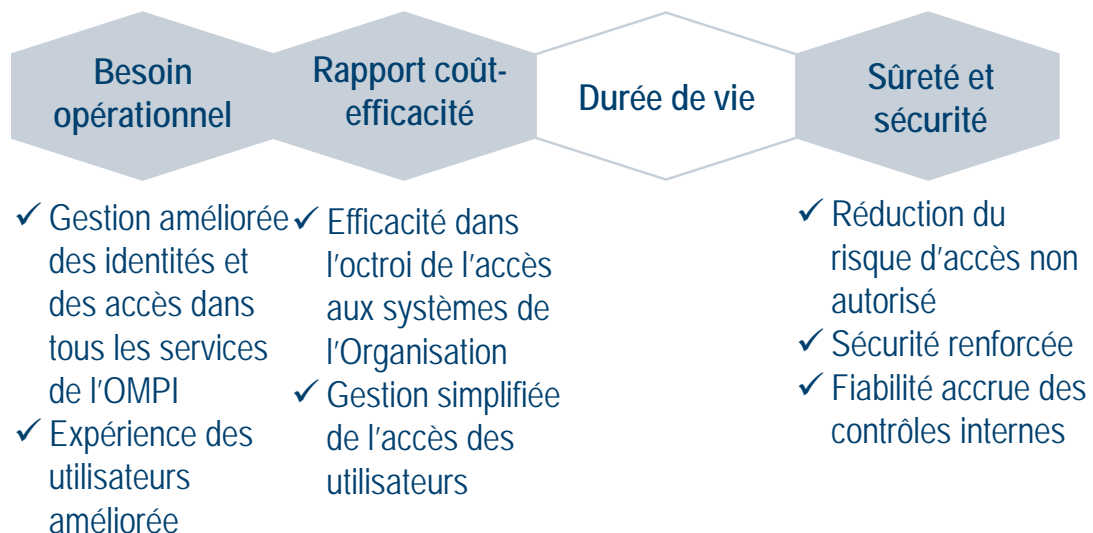
La phase I du projet relevant du PCE intitulé “Amélioration de la sécurité, chiffrement des données et gestion des accès des utilisateurs” visait à mettre en place une capacité de gestion des droits d’accès des utilisateurs pour gérer ces droits de manière rationnelle et constante dans l’ensemble des systèmes de l’OMPI.

Au cours de l’exercice biennal 2016-2017, conformément à la feuille de route relative à la gestion des identités et des accès, les architectures de référence ont été appliquées aux deux domaines d’activité que sont le système ePCT et le système PeopleSoft Finance, pour définir et harmoniser les droits d’accès des utilisateurs et les modèles de séparation des tâches. La mise en place d’une solution de gouvernance des identités et des accès (IAG) a été reportée en raison de l’adoption de la stratégie “*Cloud First*” de l’OMPI, qui vise à accorder la priorité à l’hébergement en nuage, et qui a nécessité une adaptation de la feuille de route relative à la gestion des identités et des accès (IAM).

Au cours de l’exercice biennal 2018-2019, les architectures de référence pour la gestion des identités et des accès ont été adaptées et mises en place pour plusieurs applications qui ont migré vers le nuage durant cette période. L’acquisition d’une solution de gouvernance des identités et des accès a été réalisée, répondant aux exigences d’autres projets clés, tels que la plateforme résiliente et sécurisée (RSP) du PCT et la plateforme du système de La Haye. En parallèle, la modélisation des rôles et des droits pour les différents systèmes opérationnels s’est poursuivie.

En outre, en 2020, la Politique de l’OMPI concernant l’accès aux actifs a été promulguée, qui fixe les principes directeurs de l’accès aux actifs informationnels de l’OMPI sur la base des principes du “besoin d’en connaître” et du “moindre privilège”. Conformément à cette politique, la mise en œuvre de la solution de gouvernance des identités et des accès est en cours pour les applications de planification des ressources de l’Organisation liées aux finances et aux ressources humaines.

La phase II du projet, qui s’appuie sur les bases de la phase I, permettra d’étendre progressivement l’utilisation de la solution de gouvernance des identités et des accès à d’autres applications et systèmes opérationnels de l’OMPI, ce qui réduira la complexité de la gestion des droits d’accès, diminuera l’exposition aux risques découlant de droits excessifs et donc d’un accès non autorisé, améliorera la productivité et garantira aux utilisateurs un accès fondé sur le principe du “besoin d’en connaître”. La phase II devrait s’achever fin 2022.



Objectifs

Les objectifs de la phase II du projet sont les suivants :

- accroître la visibilité des droits d'accès des utilisateurs dans la majeure partie de l'environnement de l'OMPI et assurer une gestion constante et normalisée des rôles et des droits des utilisateurs tout au long du cycle de vie de l'utilisateur, de son arrivée à son départ;
- permettre aux unités opérationnelles de prendre des décisions complexes concernant la gestion des droits d'accès et la séparation des tâches grâce à un outil en libre-service facile à utiliser.

Avantages escomptés

La phase II permettra à l'OMPI de tirer parti des nombreux avantages du système de gouvernance des identités et des accès, parmi lesquels :

- l'amélioration de la sécurité par la réduction du risque d'accès non autorisé à des actifs informationnels de l'OMPI ou de divulgation non autorisée de ceux-ci, conformément à la Politique de l'OMPI concernant l'accès aux actifs informationnels;
- l'amélioration de l'expérience des utilisateurs par l'apport d'une visibilité, de renseignements et d'un outil en libre-service permettant de comprendre et de gérer des droits d'accès complexes dans les systèmes et applications de l'OMPI; et
- l'amélioration de la fiabilité des contrôles internes grâce à la mise en œuvre de la séparation des tâches et son exécution automatisée.

Résultats escomptés et budget

Les résultats escomptés pour la phase II de la gouvernance des identités et des accès et le budget afférent sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Résultats escomptés	Budget (en francs suisses)
Assistance et maintenance pour les licences de 2500 utilisateurs d' "Identity IQ File Access Manager" de Sailpoint	80 000
Conception de la solution IAG	30 500
Intégration de la solution IAG à d'autres systèmes et applications opérationnels cibles	161 000
Configuration et déploiement des fonctions de séparation des tâches, d'audit et d'établissement de rapports	27 000
Formation et gestion du changement opérationnel	8 500
Sous-total	307 000
Gestion du projet	100 000
Total	407 000

Estimation des coûts de fonctionnement récurrents

Les coûts récurrents de l'hébergement au sein du CIC, de l'entretien et du soutien techniques de l'application de gouvernance des identités et des accès, du maintien des licences, et les ressources pour la gestion des identités et des accès étaient déjà prévus dans le cadre de la phase I et figureront dans le budget ordinaire pour l'exercice biennal 2022-2023. Les coûts récurrents après l'achèvement des phases I et II sont estimés à 400 000 francs suisses par an.

[Fin de l'annexe et du document]